

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/07/2021

Dossier complet le :

05/07/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0212

1. Intitulé du projet

Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation des forages de La Cabre sur la commune de Sénas

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Aix-Marseille-Provence

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 1 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17° Dispositif de captage des eaux souterraines Sous-catégorie : b/	L'autorisation est demandée pour un maximum de 1 007 400 m ³ /an pour les forages de La Cabre (F1 et F2) exploités depuis juillet 1999 pour F1 et décembre 2000 pour F2. L'arrêté préfectoral du 15 janvier 2007 autorise actuellement un débit maximum de prélèvement de 115 m ³ /h (soit 1 007 400 m ³ /an).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objet de cette demande consiste à continuer à exploiter les 2 forages pour l'adduction en eau potable de la commune de Sénas et le hameau de la Baronnerie appartenant à la commune de Lamanon.

Ces 2 forages ont été mis en place :

- en juillet 1999 pour F1
- en décembre 2000 pour F2.

L'exploitation de ces forages a été autorisée par arrêté préfectoral du 15 janvier 2007. Cette autorisation a été accordée pour une période de 15 ans.

La Métropole Aix-Marseille-Provence va déposer en 2021, une demande de renouvellement d'exploitation.

Aucune modification des forages et des conditions d'exploitation (notamment concernant le débit) n'est prévue.

4.2 Objectifs du projet

Assurer la continuité de l'approvisionnement en eau potable de la commune de Sénas et du hameau de La Baronnerie situé sur la commune de Lamanon.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y aura aucune modification de l'état actuel, donc aucun travaux n'est prévu.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Prélèvement au maximum de 1 007 400 m³/an (identique à l'actuel, en effet l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2007 autorise un débit maximum de prélèvement de 115 m³/h soit 1 007 400 m³/an).

Volume prélevé en 2020 : 302 815 m³

Volume prélevé en 2019 : 311 235 m³

Les débits d'exploitation sont les suivants :

F1 : 70 m³/h

F2 : 45 m³/h

Les deux forages distants d'une trentaine de mètres, fonctionnent en alternance ou conjointement.

Les pompes sont pilotées à partir du niveau dans le réservoir de la Cabre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre des articles R214-1 à 6 du Code de l'Environnement (rubrique 1.1.2.0) et des articles L1321-1 à 10 du Code de la Santé Publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume annuel maximum prélevé	1 007 400 m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Sénas, Chemin de
Roussel lieu-dit La Cabre.

Coordonnées GPS :
43.729858 N
5.098300 E

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du captage de La Cabre et ses périmètres de protection sont situés dans : - le site Natura 2000- Directive Oiseaux FR9312013 "Les Alpilles" Cf Annexe 6
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLU de Sénas indique que le territoire de la commune est traversé par plusieurs infrastructures de transports terrestres qui font l'objet d'un classement sonore : l'autoroute A7, la RD7N, la RD535 et la voie de chemin de fer qui sont situées à environ 1 ou 2 km à vol d'oiseau des forages.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPR inondation est en vigueur sur la commune de Sénas. Il a été approuvé le 05 novembre 2014. Les forages ne sont pas situés dans les zones à risque. Il existe également un PPR Séisme et mouvement de terrain approuvé le 04 février 2000 Le site de la Cabre est en zone B2, exposé faiblement à l'aléa sismique.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les forages de La Cabre ont des périmètres de protection associés Cf Annexe 8
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les forages de la Cabre sont inclus (bordure Ouest) dans le périmètre du site Natura 2000 - Directive Oiseaux FR9312013 "Les Alpilles" Cf Annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les forages captent l'aquifère constitué de formations calcaires d'âge barrémien à faciès urgonien qui forment le soubassement de la colline de la Cabre. Ces formations sont surmontées par des alluvions récentes de la Durance constituées de galets, graviers, sables et limons. Ce sont les traces de l'ancien lit de la Durance. Les forages F1 et F2 sont proches l'un de l'autre (une trentaine de mètres) et ont une profondeur respective de 80 et 81 m.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des essais de pompage avaient été réalisés à l'occasion de la demande d'autorisation de prélever les eaux souterraines. Ces essais ont permis de définir le débit d'exploitation ainsi que les périmètres de protection. De plus, les conditions d'exploitation resteront inchangées par rapport à l'autorisation actuelle. A titre d'information, le rapport de l'hydrogéologue du 24.04.2000 est joint en Annexe 8.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La colline de La Cabre est boisée (pinède - garrigue) et donc concernée par le risque feux de forêt. Il n'y a actuellement pas de PPR incendie en vigueur. Le périmètre de protection immédiate grillagé autour du forage est régulièrement entretenu.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le suivi réglementaire de la qualité des eaux est réalisé par l'ARS et par le délégataire (Agglopoie Provence Eau, filiale de la SEM). Un extrait du rapport annuel du délégataire est joint en Annexe 7. Entre 2016 et 2020, 100 % des analyses bactériologiques et physico-chimiques se sont révélées conformes.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une personne est chargée du suivi des forages. Les déplacements engendrés sont très réduits.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Chacun des 2 forages est situé dans une fosse bétonnée fermée par un capot métallique. De plus, ces forages sont éloignés des habitations

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de prélèvement aucune mesure n'est nécessaire.
Les mesures relatives à l'entretien et à la surveillance seront décrites dans le dossier de demande d'autorisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les conditions d'exploitation des forages n'étant pas modifiées par rapport à l'autorisation actuellement en vigueur, les impacts sur le paysage, le milieu humain, les milieux naturels sont nuls.

De plus, le renouvellement est soumis à demande d'autorisation conformément aux articles R214-1 à 6 et R181-49 du Code de l'Environnement et les articles L1321-1 à 10 du Code de la Santé Publique.

Il n'est donc pas nécessaire que cette demande de renouvellement soit soumise à une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Suivi de la qualité des eaux prélevées
Annexe 8 : Avis de l'hydrogéologue agréé du 24 avril 2000
Annexe 9 : Arrêté Préfectoral du 15 janvier 2007

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Salon de Provence

le, 25 JUIN 2021

Signature

*Par délégation
Sophie CONTE
Directeur Général des Services
Territoire du Pays Salonais*

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus